NATIONS UNIES



A S S E M B L É E G É N É R A L E



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/9058

S/10914 12 avril 1973

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE Vingt-huitième session Point 22 de la liste provisoire^X LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT CONSEIL DE SECURITE Vingt-huitième année

Lettre datée du 12 avril 1973, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 7 avril 1973 (A/9055-S/10909) par les représentants permanents de l'Egypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne.

Cette lettre ne fait que resservir une fois de plus les clichés de la propagande arabe sur la situation dans les territoires administrés par Israël. Les allégations qu'elle contient sont démenties par les faits que l'on connaît, qui ont été observés et décrits non seulement par des observateurs neutres, mais également par les centaines de milliers de Jordaniens, d'Egyptiens, de Syriens et de ressortissants d'autres pays arabes qui se sont rendus dans la région ces dernières années.

Dans un article que lord Caradon a écrit après sa récente tournée dans les pays du Moyen-Orient, et qui a été publié dans <u>The Times</u> du ler mars 1973, on lit cette réflexion particulièrement intéressante :

"... Le résultat, la réussite, pourrait-on dire, de l'occupation de la rive occidentale du Jourdain a été de démontrer qu'entre les Arabes et les Israéliens, il n'y avait pas que les frontières qui étaient importantes, mais aussi les relations. Ce n'est pas là un mince exploit, et il convient de rendre hommage à ceux qui y ont contribué par leur travail, comme par exemple, et non des moindres, Teddy Kollek, maire de Jérusalem."

Pour illustrer le contraste entre les récriminations que contient la lettre susmentionnée des représentants arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies et la situation véritable, il suffit de citer l'autorisation donnée le 13 mars 1973 par les autorités israéliennes, dans le cadre de la politique consistant à encourager le progrès de l'enseignement et de la culture arabes, de créer la première université arabe de la rive occidentale.

^{*} A/9000.

A/9058 S/10914 Français Page 2

En ce qui concerne le transfert des terres dans les territoires, je me permettrai d'appeler l'attention sur la déclaration suivante faite par un porte-parole du Gouvernement israélien le 8 avril 1973 :

"Le gouvernement a pris note de la déclaration du Premier Ministre selon laquelle le Cabinet n'ayant été saisi d'aucune proposition tendant à ce que l'on vote une modification des procédures qui régissent actuellement le transfert des terres dans les territoires, rien n'a changé dans la situation qui a été instituée depuis 1967 conformément aux règlements pertinents du gouvernement et aux instructions ci-après du Ministère de la Justice."

Le fait que les représentants de trois Etats arabes aient jugé bon d'apposer leur signature sur une lettre commune pour lancer contre Israël de vaines invectives relevant de la propagande semble indiquer que ces trois Etats cherchent en l'occurrence à détourner l'attention du fait que les Arabes ont refusé d'entamer avec Israël un dialogue sérieux pouvant aboutir à une entente et à un accord.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(<u>Signé</u>) Yosef TEKOAH